

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2009

Le vingt deux janvier deux mil neuf à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 16 janvier 2009, s'est réuni sous la Présidence de Madame **GANSOINAT-RAVAINE**, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**, André **MORDENTI**, François **VALENTIN**, Odile **ANNEN-LACOMBE**, Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Vincent **BEMER**, Catherine **AMANN**, Chantal **BRICOUT**, André **FABER**, Angélique **JOLY**, Pierre **NOIROT**, Maurice **BOYE**, Colette **ROTTIER**, Joël **XOLIN**, Séverine **COURTOIS SENE**, Isabelle **JASKULA**.

Absents excusés : Monsieur Arnaud **DEVILLEZ** a donné procuration à Bernard **MULLER**, Madame Sophie **DIAMANTINI** a donné procuration à Madame Catherine **AMANN**.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 17

Madame la Maire annonce un point supplémentaire à l'ordre du jour du présent conseil municipal il s'agit du point 20 portant sur l'octroi d'un prix pour les lauréats des maisons et balcons fleuris et illuminés.

1) Demande de subvention au titre du programme des amendes de police :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint, expose le point concernant les demandes de subvention au titre du programme des amendes de police. En effet une municipalité qui souhaite mettre en place des opérations visant à améliorer la sécurité routière peut solliciter le Conseil Général en lui demandant une subvention au titre du programme des amendes de police. La mairie envisage les 3 opérations suivantes :

- la mise en place d'un plateau ralentisseur rue de Lorraine au croisement vers la place de la Garenne pour un montant de 9 095,00 €HT,
- la mise en sécurité de la voirie rue de Metz pour un montant de 8 780,00 €HT,
- et la pose d'un cinémomètre indicateur mobile rue Nationale pour 4 653,20 €HT.

Après exposé de Monsieur François **VALENTIN**, **Madame la Maire** demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur la demande de subvention auprès du Conseil Général afin de pouvoir mettre en place ces 3 opérations.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Moselle.

2) Demande de subvention concernant la rénovation des dépendances du château :

Madame Odile **ANNEN-LACOMBE**, 3^{ème} adjointe au Maire, expose le point concernant la demande de subvention pour la rénovation des dépendances du Château. Cette rénovation porte sur l'aménagement de 3 locaux situés rue du Château afin de les louer à des entreprises. Cette

rénovation permettra de répondre à une forte demande de locaux locatifs et de mettre en valeur le patrimoine architectural de la commune. Le montant de la rénovation est estimé à 241 260 €HT. Sur ce montant des travaux, la part à la charge de la collectivité est de 101 400 € Une subvention de 81 120 € a été demandée au Conseil Régional. Cette somme correspond à 80 % de la charge de la collectivité, la part restant à la charge de la commune représente 20 % du montant subventionnable soit 20 280 €

La commune réalisera un emprunt de 139 860 € sur 6 ans. Cet emprunt sera financé par les loyers.

Les loyers connaîtront un rabais de 15 % sur 3 ans, afin de permettre d'octroyer une aide indirecte aux entreprises.

La rénovation des dépendances du Château sera prévue au budget primitif 2009, et les dépenses concernant cette rénovation seront imputées à l'opération 39 – Gros Entretien des Bâtiments.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la rénovation des dépendances du Château et la demande de subvention de 81 200 € auprès du Conseil Régional.

3) Demande de subventions concernant la Tranche 2 pour la rénovation du groupe scolaire :

Madame Odile ANNEN-LACOMBE, 3^{ème} adjointe au Maire, expose le point concernant la demande de subventions pour la rénovation du groupe scolaire, Tranche 1 et 2. M^{me} ANNEN-LACOMBE rappelle que les travaux ont débuté en octobre 2008 et s'achèveront fin 2009. Le montant total de l'opération s'élève à 585 966 € HT. Pour cela, deux subventions ont été demandées, l'une au conseil général de la Moselle et l'autre à l'Etat. Ces subventions se répartissent selon le plan de financement suivant :

- Subvention du conseil général : 263 105 €
- Subvention de l'Etat : 205 668 € (120 000 € ont déjà été versés pour l'année 2008, une demande est faite au titre de 2009 pour un montant de 85 668 €).

La rénovation du groupe scolaire sera inscrite au budget primitif 2009 à l'opération 62 – Ecole.

La part restant à la charge de la commune représente 20% du montant des travaux soit 117 193 euros HT.

Après exposé des faits, M^{me} la Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur les demandes de subventions.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les demandes de subventions pour la rénovation du groupe scolaire.

4) Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Vernois :

Madame la Maire annonce la nécessité pour la commune de Verny de délibérer sur les modifications statutaires de la Communauté de Communes du Vernois. En effet, depuis la dissolution du SIVOM le 31 décembre 2008 et son intégration au sein de la CCV au 1er janvier 2009, il y a lieu d'intégrer 3 nouveaux points au Point III GROUPE DE COMPETENCES FACULTATIVES, chapitre «Appui aux Communes» des Statuts de la CCV. Ces 3 nouveaux points étaient de la compétence du SIVOM et portent sur :

- la gestion du parc de matériel intercommunal mis à disposition des communes et associations du territoire. La CCV se réserve ainsi le droit de louer le matériel à des communes extérieures à son territoire par le biais d'une convention,

- la dératisation,
- et le curage des fossés.

Madame la Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur l'intégration des 3 nouveaux points aux compétences de la CCV.

Après exposé de **Madame la Maire**, la modification statutaire de la Communauté de Communes du Vernois est acceptée à l'unanimité.

5) Renouvellement de la convention avec le refuge de Bouba :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au renouvellement de la convention entre la commune de Verny et le Refuge de Bouba de Ranguieux. Cette convention porte sur l'exploitation de la fourrière municipale pour les animaux en état d'errance ou de divagation. La convention ainsi passée débute au 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2009. La redevance est de 0,56 € par an et par habitant.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec le Refuge de Bouba.

6) Encaissement de 3 chèques (pour le compte du CCAS) :

Madame la Maire propose l'encaissement de 3 chèques d'un montant de 250,00 € chacun. Ces 3 chèques correspondent à un don fait par le Laboratoire Bio Avenir de Verny pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale créée par délibération du conseil municipal du 04 décembre 2008.

Ces chèques seront versés sur le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale lors de l'élaboration du Budget Primitif 2009.

Après délibération, l'encaissement de 3 chèques d'un montant de 250,00 € est accepté à l'unanimité par le conseil municipal pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

7) Encaissement d'un chèque de Groupama :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint propose aux conseillers municipaux de bien vouloir accepter l'encaissement d'un chèque de 3 387,97 € remis par notre assureur Groupama à l'occasion du bris de vitres survenu dans les bâtiments de la Trésorerie de Verny en juillet 2008.

Après délibération l'ensemble du conseil municipal accepte l'encaissement du chèque de Groupama.

Monsieur François **VALENTIN** annonce également qu'une consultation a été lancée par la commune afin de procéder au remplacement des vitres de la trésorerie. Pour cela, 4 entreprises ont été consultées et la société Marc **BELLO** de Pommérieux propose l'offre la moins distante pour un montant de 3 440,00 € HT.

Après délibération, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent de confier les travaux de vitrerie à la société Marc **BELLO** pour un montant de 3 440,00 € HT.

8) Renouvellement de la convention avec le CAT l'Espoir :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint expose le point concernant le renouvellement de la convention avec le CAT l'Espoir pour l'année 2009. Cette convention porte sur la tonte et le

débroussaillage du cimetière, des abords du tennis et du groupe scolaire, le long de la rue des Fontenottes, du talus du terrain de foot, de la zone arrière du tennis couvert et du lotissement d'Avigy. Le montant de l'entretien des espaces verts s'élève à 3 135,00 €HT pour l'année 2009. Après délibération, l'ensemble des conseillers municipaux accepte le renouvellement de la convention avec le CAT l'Espoir pour l'année 2009.

9) Reconduction du contrat JVS :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint, expose le point concernant la reconduction du contrat avec la société JVS. La mairie de Verny a un contrat de 3 ans avec la société JVS qui arrive à échéance le 31 janvier 2009. Ce contrat porte sur l'installation et la maintenance des logiciels Horizon Villages mais cela porte également sur la location d'un ordinateur et d'une imprimante laser.

Le montant du contrat s'élève à 3 316,00 €HT la première année puis 2 025,00 €HT les 2^{ème} et 3^{ème} année.

Ces sommes seront imputées en investissement à l'opération 20 – Matériel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat avec la société JVS.

10) Construction de la caserne des pompiers - quitus en faveur de la société SEBL :

Monsieur André **MORDENTI**, 1^{er} adjoint expose le point concernant la demande de quitus en faveur de la société SEBL. En effet, la commune de Verny a fait appel aux services de la SEBL en tant que maître d'œuvre pour la construction de la caserne des pompiers. Pour cela deux opérations ont été menées : l'une concernait la construction du bâtiment et l'autre concernait le lotissement le Fort. En ce qui concerne la construction du bâtiment, le solde de l'opération présente un déficit de 1 21619 €, en revanche l'opération relative au lotissement le Fort présente un excédent de 9 652,56 €

Pour ces deux opérations, il est demandé aux conseillers municipaux d'une part de donner quitus à la société SEBL et d'autre part d'autoriser **Madame la Maire** à signer tous les protocoles de clôture.

Après délibération, l'ensemble du conseil municipal accepte de donner quitus à la société SEBL et autorise **Madame la Maire** à signer tous les protocoles de clôture.

11) Avenant au contrat d'exploitation des bâtiments communaux avec la société ELYO Nord Est :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, annonce que suite à une directive européenne 2003/96/CE, il y a une modification des conditions de taxation et de révision sur la consommation de gaz naturel. Ces nouvelles taxes viennent donc modifier le montant du présent contrat signé avec la société ELYO NORD EST. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir un avenant au contrat d'exploitation des bâtiments communaux avec la société ELYO NORD EST.

Après délibération, les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité **Madame la Maire** à signer l'avenant au contrat d'exploitation des bâtiments communaux.

12) Contrat contrôle du paratonnerre :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, expose le point concernant le contrôle du paratonnerre. Un contrôle des protections contre la foudre des édifices recevant du public doit être réalisé chaque année. Cette opération relève de la commune.

Pour cela, il est proposé de confier les travaux de contrôle à la société Ets BODET pour un montant de 120,00 €HT. Ce montant pourra être révisé.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier le contrat à la société Ets BODET.

13) Mission de contrôle : solidité du mur de la place St Michel :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint annonce la nécessité de procéder à un contrôle sur la solidité du mur de la place St Michel, car celui-ci présente des fissures et des infiltrations.

Pour cela une consultation a été lancée et la société APAVE, entreprise la moins disante, propose de réaliser ce contrôle pour un montant de 570,00 €HT.

Les membres du conseil municipal acceptent de confier cette mission de contrôle à la société APAVE.

14) Vente de l'ancien véhicule utilitaire :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, annonce la vente prochaine de l'ancien véhicule utilitaire.

Pour cela, il est demandé au conseil municipal d'autoriser **Madame la Maire** à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la vente de ce véhicule.

Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité **Madame la Maire** à signer tous les documents nécessaires à la vente de ce véhicule.

15) Engagement de deux sommes au Budget Primitif 2009 :

Monsieur François **VALENTIN**, 2^{ème} adjoint, expose le point concernant l'engagement de deux sommes au budget primitif 2009 et ce, en investissement.

Ce qui se traduit de la manière suivante :

- L'opération 51 – Terrains de sport, présente un solde déficitaire pour payer des entreprises qui ont réalisé des travaux pour la construction d'un court de tennis couvert. Le montant des sommes à régler s'élève à 8 100,81 €, or il manque la somme de 2 416,51 € pour payer toutes les entreprises.

Il est donc proposé d'inscrire en investissement la somme de 2 416,51 € au budget primitif 2009 à l'opération 51 – Terrains de Sport.

- Le conseil municipal réuni le 11 septembre 2008 a voté la somme de 7 176,40 € HT à l'opération 53 – Installations Urbaines et Colombarium en investissement pour réaliser des travaux d'évacuation des eaux pluviales au cimetière. Or cette dépense aurait dû être inscrite à l'opération 19 – Voirie. Une subvention du SACR a d'ailleurs été affectée à cette opération pour ces mêmes travaux.

La somme de 7 176,40 € de ce fait a été supprimée de l'opération 53 – Installations Urbaines et Colombarium et sera inscrite au budget primitif 2009 à l'opération 19 – Voirie.

Après délibération, l'ensemble des conseillers municipaux acceptent d'inscrire ces deux sommes au budget primitif 2009 à l'unanimité.

16) Subvention classe de neige :

Madame la Maire propose d'accorder une subvention à l'école Primaire pour l'organisation d'un voyage en classe de neige des CM2. Le montant de la subvention s'élève à 55 € par élève soit pour les 35 élèves la somme de 1925,00 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 55 € par élève.

17) Achat d'arbres et d'arbustes :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, propose d'acheter des arbres et des arbustes. Le montant de cet achat s'élève à 1 000,00 € HT, cette somme sera imputée en investissement à l'opération 37 – Espaces Verts.

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent l'achat d'arbres et d'arbustes à l'unanimité.

18) Remplacement de la saleuse :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint, annonce la nécessité de remplacer la saleuse, qui par sa vétusté ne permet plus une utilisation optimum. Après consultation, il est proposé d'acheter la saleuse auprès de l'entreprise JARDILOR pour un montant de 1 200,00 € HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 20 – Matériel, et sera inscrite au Budget Primitif 2009.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat d'une saleuse pour un montant de 1 200,00 € HT.

19) Remplacement de lanterne rue de la Plénière :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4^{ème} adjoint propose le remplacement d'une lanterne détériorée rue de la Plénière. Après consultation, la société SVT propose une offre à 464,00 € HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 53 – Installations urbaines et Colombarium.

Le conseil municipal accepte le remplacement d'une lanterne rue de la Plénière pour un montant de 464,00 € HT.

20) Remise de prix aux lauréats des maisons et balcons fleuris et illuminés :

Madame la Maire propose d'accorder une prime de 60 € aux 6 lauréats des maisons et balcons fleuris et illuminés.

Le conseil municipal accepte dans son ensemble d'accorder une prime de 60 € aux 6 lauréats.

DIVERS :

- Naissance de Justine EGLOFF – FIGINI, née le 02 janvier 2009, de Nathalie EGLOFF et de Sylvain FIGINI, agent communal à Verny,
- La demande d'alimentation électrique du Fort de Verny par l'ADFM ne peut pas être pour le moment réalisée par la CCV qui n'a pas les compétences nécessaires. En attendant, une étude est en cours pour que les deux communes de Verny et Pournoy la Grasse soient les maîtres d'ouvrage de cette opération,
- Réunion le 29 janvier 2009 avec les lauréats des maisons et balcons fleuris et illuminés,
- Accueil des nouveaux habitants le 02 février 2009 en présence des associations,
- Le dossier sur la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune est en suspens depuis 2004. Il est urgent de faire avancer ce dossier. Une réunion de toutes les parties est prévue le 04 février 2009.

Fait en séance, le 22 janvier 2009
Pour copie certifiée conforme.
Mme la Maire.

Marie-Thérèse
GANSOINAT-RAVAINE